

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2012

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – BARCELLA – TOUDMA – LOT - FERRARI – PALIT - BUTTAY – CHEMINI – LEPEZEL – BRIGIDI – MAAZI – FEITE – MMES BESSICH – CRESTANI – KHACEF – DA COSTA – HENROT – ZASADZINSKI – DI PELINO – LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : MM KABA – MMES ABRAM – DIAGNE - MIRANDOLA - GIANNINI

ABSENTS : M. BOVA - Mlle BOUSSERA

POUVOIRS : Mme ABRAM à Mme LECLERC – Mme DIAGNE à M. TOUDMA – M. KABA à M. DE CARLI

SECRETAIRE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- 1) Demandes de subventions auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre de la dotation communale d'investissement 2012/2014
- 2) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – Dotation communale d'investissement – Création d'un WC école Jean Macé
- 3) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – Dotation communale d'investissement – Travaux de menuiseries école Jules Ferry
- 4) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – Dotation communale d'investissement – Travaux toiture école Jules Ferry
- 5) Nomination d'un nouveau délégué au SIAAL
- 6) Nomination de Mademoiselle Nadia KHACEF au titre de membre de la commission Culture – Citoyenneté – Prévention – Fêtes et cérémonies
- 7) Décision modificative N°2 : Service des eaux
- 8) Subventions exceptionnelles
- 9) Reversement subvention OPDAM et CCAS
- 10) Autorisation donnée au Maire de signer la promesse de vente de terrain avec la Société ADIM
- 11) Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant avec Eurovia concernant l'aménagement de terrain
- 12) Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de prêt avec la CDC
- 13) Adoption du projet éducatif
- 14) Motion relative au devenir de l'hôpital de Mont-Saint-Martin

1) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE AU TITRE DE LA DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT 2012/2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser divers travaux :

- Travaux de menuiserie à l'école Jules Ferry pour un montant de 15 108,00 euros H.T. soit 18 069,17 euros T.T.C.

- Création d'un WC école Jean Macé pour un montant de 76 708,40 euros H.T. soit 91 743,25 euros T.T.C.

-Travaux de toiture à l'école Jules Ferry pour un montant de 122 071,38 euros H.T. soit 145 997,33 euros T.T.C.

-Création d'un rétrécissement route d'Halanzuy pour un montant de 9 744,02 euros H.T. soit 11 653,85 euros T.T.C.

-Aménagement rue Edmond Mignon (Trottoirs) pour un montant de 183 004,24 euros H.T. soit 215 873,07 euros T.T.C.

-Travaux rue Jules Ferry pour un montant de 37 780,60 euros H.T. soit 45 185,60 euros T.T.C.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre de la dotation globale d'investissement 2012/2014.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe-et-Moselle pour l'octroi de Subventions au titre de la dotation communale d'investissement 2012/2014.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – CREATION D'UN WC ECOLE JEAN MACE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de créer un WC à l'école Jean Macé.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 76 708,40 euros H.T. soit 91 743,25 euros T.T.C.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - TRAVAUX DE MENUISERIES ECOLE JULES FERRY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de menuiserie à l'école Jules Ferry.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 15 108,00 euros H.T. soit 18 069,17 euros T.T.C.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général.

Il invite de Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - TRAVAUX TOITURE ECOLE JULES FERRY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de toiture à l'école Jules Ferry.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 122 071,38 euros H.T. soit 145 997,33 euros T.T.C.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIAAL

Monsieur le Maire signale au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au SIAAL, suite au décès de Monsieur Alain BERNARD.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué.

Le Conseil Municipal nomme :

- Monsieur Jacques FERRARI délégué titulaire et Monsieur Hamdi TOUDMA délégué suppléant.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

6) NOMINATION DE MADEMOISELLE NADIA KHACEF AU TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE – CITOYENNETE – PREVENTION – FETES ET CEREMONIES

Il est proposé d'intégrer Mademoiselle Nadia KHACEF Conseillère Municipale, en qualité de membre de la commission culture – citoyenneté – prévention – fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'intégrer Mademoiselle Nadia KHACEF Conseillère Municipale, en qualité de membre de la commission culture – citoyenneté – prévention – fêtes et cérémonies.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DES EAUX

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 septembre 2012,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Fonctionnement Dépenses

678	Créances irrécouvrables	1 000.00 €
-----	-------------------------	------------

Fonctionnement Recettes

70111	Vente d'eau	1 000.00 €
-------	-------------	------------

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | | |
|---|--|---------|
| - | La Pétanque St Martinoise (prix de la ville) | 540 € |
| - | USLM Football | 2.000 € |
| - | Association Convoi du Souvenir
(inauguration nouveau monument aux morts) | 150 € |
| - | Espace Loisirs (annulation versement délibération
CUCS pour Association CLE en faveur de l'Association
Espace Loisirs) | 5.000 € |

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Monsieur Lazahr MAAZI ne participe pas au vote pour la subvention ESPACE LOISIRS.

9) REVERSEMENT SUBVENTION OPDAM ET CCAS

Il convient de reverser à l'OPDAM deux subventions perçues par la Ville concernant l'Epicerie sociale :

- 15 500 € subvention Conseil Général
- 14 000 € subvention CUCS

Une somme de 4 362.06 € concernant les réservations de places à la micro Halte Garderie perçue par la Ville est à reverser au CCAS dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Après avis favorable de la commission des Finances du 12 septembre 2012,

Le conseil autorise le reversement de ces sommes.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN AVEC LA SOCIETE ADIM

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer avec la Société ADIM la promesse de vente annexée à la délibération,

La présente délibération annule et remplace celle en date du 17 juin 2011

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer avec la Société ADIM la promesse de vente,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT AVEC EUROVIA CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE TERRAIN

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer avec EUROVIA l'avenant à la convention d'occupation de terrain annexé à la présente,

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec EUROVIA l'avenant à la convention d'occupation de terrain.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE PRET AVEC LA CDC

Monsieur le Maire de Mont Saint Martin est autorisé à signer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt dans le cadre de l'aménagement urbain du Val Saint Martin (travaux ANRU) dans la limite d'un plafond fixé à **2 000 000 €** dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 20 ans

Taux : livret A + Marge de 0,60 point

Il invite le conseil à délibérer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13) ADOPTION DU PROJET EDUCATIF

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet éducatif validé par la commission affaires associatives – jeunesse et sport du 22 mars 2012 et annexé à la présente délibération.

Il souligne l'importance de ce document qui préfigure de l'élaboration du projet pédagogique.

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte le projet éducatif joint à la présente délibération.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14) MOTION RELATIVE AU DEVENIR DE L'HOPITAL DE MONT-SAINT-MARTIN

Réuni en session le mardi 25 septembre, le Conseil Municipal de MSM approuve la démarche initiée par le Maire qui consiste à réunir tous les partenaires locaux (Maires, Député, Représentants syndicaux, Chefs de Service...) en vue de l'organisation de la défense de l'hôpital repris par le groupe S.O.S.

Cette reprise qui a permis d'éviter le dépôt de bilan de l'ancien gestionnaire Alpha Santé, pose aujourd'hui de nombreuses questions quant au devenir de l'hôpital tant sur le plan de la prise en charge des patients de notre agglomération que sur le plan des emplois de la structure.

La nouvelle direction, n'a semble-t-il pas pris toute la mesure de ce que représente cet hôpital comme enjeu de territoire.

Des solutions partielles, qui supprimeraient des services, comme la maternité fréquemment citée, le tout sans concertation véritable qui permette à toutes les forces vives de l'établissement de faire connaître ses besoins, ses désirs, dans le respect de la fonction et du rôle de chacun, ne pourraient qu'engendrer un malaise grandissant et auraient comme seule résultat un sentiment d'abandon.

Nous devons nous battre pour garantir à notre population une offre de soin globale, de proximité, incluant aussi un EHPAD.

L'inquiétude grandit parmi la population, les élus et les salariés, car sans perspective visible, il ne peut y avoir de confiance certaine et sereine.

Certes, cet hôpital est impacté comme tant d'autres par la loi HPST et la tarification à l'acte. Dès lors, nous attendons un signe fort du nouveau gouvernement qui remette le patient au cœur de la santé et qui prenne toute la mesure de la gravité de la situation malmenée par plus de 10 années de libéralisme.

La particularité géographique de notre région ne doit pas, en plus, nous pénaliser une seconde fois et nous conduire à devenir les supplétifs de l'hôpital d'Arlon, sans se soucier des effets pour nos habitants.

Dans ces conditions et au vu de la situation dans laquelle se trouve l'hôpital de Mont Saint Martin, le Conseil Municipal demande au gouvernement et à l'A.R.S. d'étudier la possibilité d'intégrer l'équipement dans le giron de l'hôpital public, seule solution viable qui pérennisera l'avenir de notre offre de soins de qualité dans le bassin de Longwy.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI